



**HAUTS-DE-SEINE  
HABITAT**

**Le Directeur général**

Levallois-Perret, le :

**- 4 SEP. 2015**

BAR LE PRESTIGE  
56 RUE EMILE ZOLA  
92600 ASNIERES SUR SEINE

N/Réf. : DPGL/CR

Affaire suivie par : Audrey DOYEN

Objet : Offre de renouvellement de bail

N°Info : 00033-00001-00009-00001 (9001)

Localité : ASNIERES SUR SEINE

Adresse : 56 RUE EMILE ZOLA

Activité : Café-Restaurant

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous donner congé pour le 1<sup>er</sup> mars 2016 du local cité en objet, avec offre de renouvellement à compter de la même date sous réserve de la bonne exécution des loyers.

Je vous propose de porter le loyer annuel principal à 8 500,00 Euros.

Cependant, je tiens à vous préciser que cette proposition ne représente qu'une *estimation* du prix du loyer, qui pourra connaître une modification en plus ou en moins.

Le loyer définitif sera calculé, conformément aux dispositions de l'article L.145-34 du Code de Commerce, d'après l'indice INSEE du coût de la construction connu à la date d'effet du renouvellement.

Je vous précise que le présent congé est donné afin de voir s'ouvrir le droit à renouvellement du locataire et que soient déterminées les conditions du nouveau bail.

Toutes les autres conditions et clauses du bail initial restent inchangées.

Je vous signale que le locataire qui entend soit contester le congé, soit demander le paiement d'une indemnité d'éviction doit, à peine de forclusion, saisir le tribunal avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date pour laquelle le présent congé est donné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Damien VANOVERSCHELDE